

V. PRESENTATION ET INTERPRETATION DES FICHES ACTIONS

La synthèse des mesures de gestion définies sur la base des objectifs, validés par le Comité de pilotage le 03 mai 2003, se décline sous la forme de fiches synthétiques appelées « fiches-actions » ou encore « fiches-orientations » lorsqu'elles ne relèvent pas de la mise en œuvre directe du DOCOB.

Afin de rendre le document plus lisible, des codes permettent de distinguer chaque type de fiche et d'en comprendre ainsi mieux le fonctionnement :

- **Une fiche « enjeu »** : A fiche descriptive de l'enjeu A et de sa déclinaison en objectifs généraux (A1 Objectif n°1 de l'enjeu A):
 - chaque enjeu est ici précisément décrit, les objectifs y étant liés ainsi que les actions à mener pour les atteindre, clairement définis

- **Une fiche « action »** : A1-1 (fiche Action n°1 de l'Objectif A1 de l'Enjeu A):
 - chaque action est décrite par la présentation des éléments suivants :
 - Eléments de constat ;
 - Objectif ;
 - Modalités d'intervention ;
 - Localisation ;
 - Coût estimatif ;
 - Financement prévisionnel ;
 - Calendrier prévisionnel ;
 - Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre potentiel.

⇒ A chacune des actions est également adjoint un degré d'urgence et de priorité à prendre en compte pour sa réalisation :

- action peu urgente : 

- action urgente : 

- action prioritaire : 

• **Une fiche « orientation »** :

⇒ décrit un thème ou une proposition d'action, lié à un enjeu, qu'il serait utile d'approfondir, mais qui, soit par manque de connaissances, soit parce que le sujet n'a pas paru directement relever de la mise en œuvre du DOCOB sur le site, ne peut être décliné en actions.

Cette codification permettant d'identifier simplement et rapidement les enjeux et les actions proposées, apparaît sous forme d'encart en haut de chacune des fiches et d'une couleur spécifique à chaque type de fiche.

PRECAUTION DE LECTURE

Les financeurs et outils de financement proposés, les structures de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ne sont données qu'à titre indicatif. Il appartiendra à chacune de ces structures de se positionner lors de la phase de préfiguration de la recherche des porteurs de projets et des financements des actions proposées.

LE CONSTAT

Les habitats de landes sont exprimés majoritairement sur la surface du site Natura 2000 comme en témoigne le nom du site.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence un vieillissement général de leur stade d'évolution, conduisant inéluctablement à leur disparition par boisement naturel.

Ce vieillissement est principalement dû à un manque d'entretien depuis une quinzaine d'année. Cet habitat est plus généralement en nette régression sur son extension départementale, du fait de la mise en valeur agricole passée (défrichement pour mise en culture) et plus récemment par la politique de boisements. On note également des défrichements pour la création de plan d'eau de loisir.

Le maintien et la gestion d'une mosaïque de hauteur de ces espaces en landes sont les garants de la conservation des habitats et espèces associés d'intérêts communautaires

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **A1** - Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux landes.
- **A2** – Entretenir le bon état de conservation des habitats et des espèces liées aux landes.
- **A3** – Acquérir des connaissances liées à l'interdépendance entre la ressource en eau et les habitats, avec une cartographie fine de cette problématique de conservation.
- **A4** – Améliorer l'accès de ces zones à la valorisation économique pour répartir les coupes avec exportation en lien avec le respect de la faune patrimoniale et la biodiversité locale.
- **A5** – Communiquer et informer sur les modes et intérêts de la gestion de ce type d'habitat.

LA STRATEGIE : étude, contractualisation, incitation, valorisation économique, communication.

La qualité des pratiques économiques, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site. Le maintien du patrimoine communautaire dépend donc de la reconnaissance économique, de la (re)découverte de ses fonctions sociales, culturelles, environnementales.

LES ACTIONS

A1-1 Restauration des habitats de lande par fauche avec exportation de la matière.

A1-2 Restauration des habitats de lande par broyage et/ou ensilage avec exportation de la matière.

A1-3 Restauration des habitats de lande par la technique du feu contre-feu avec option de pâturage.

A2-1 Entretien des habitats de lande par fauche et/ou ensilage avec exportation de la matière.

A2-2 Entretien des habitats de lande par la technique du feu contre-feu avec option de pâturage.

A2-3 Entretien des allées et layons de cloisonnement en faveur de la flore et des habitats « Pelouses à Nard ».

A3-1 Etude et cartographie de l'interdépendance entre les habitats phytosociologiques de landes et la présence d'eau.

A3-2 Localisation des stations d'habitats « pelouses à Nard » sur les layons et les allées des massifs de lande.

A4 Animation territoriale pour répartir les actions de prélèvement de l'exploitant de lande.

A5 Communication et information sur les modes et intérêts de la gestion des habitats de lande.



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

A noter que cette action est implicitement liée au marché commercial de la demande en matériaux de brandes et landes, souvent cyclique et assez irrégulier.

Là où une absence de gestion a été constatée, les habitats de lande sont en cours de colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation.

NB : l'option « sans valorisation » ne sera proposée à la contractualisation que lorsque l'action principale ne pourra être mise en place, ou en cas de choix délibéré du propriétaire, et sur validation par le comité technique de suivi du DOCOB.

Néanmoins si le marché économique qui régit l'action A1-1 s'écroulait, l'option « sans valorisation » se substituerait.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leurs fonctionnalités écologique et économique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahier des charges général :

- Exploitation des arbres et arbustes colonisateurs par coupe avec brûlage sur souche de tous les rémanents entre le 1/10 et le 28/02.
- Conservation d'arbres (sup. à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare (ne sont pas comptés les essences fruitières et les bois nobles rares comme l'Alisier torminal).
- Reçepage de la lande par fauche mécanique ou manuelle entre le 01/09 et le 28/02 si le diamètre moyen des tiges est inférieur à 30 mm.

- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi)
- Broyage des ourlets de colonisation sur 1 m de largeur.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, à cavités, mares pouvant présenter des habitats favorables vis-à-vis de la conservation des espèces visées par la mesure.
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas recouper la lande pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

Cahier des charges option « sans valorisation ».

- Idem cahier des charges général.
- Déboisement manuel de zones de clairières suivant avis du comité de suivi du DOCOB.
- Exportation obligatoire des matériaux vers place de brûlage ou de compostage.

POINTS DE CONTROLES

- **arbres conservés sur la surface.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 450 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COÛT ESTIMATIF

Valorisation économique impossible :

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Fauche avec exportation sans valorisation	Heure	8	175 €	1 400 € / ha
Option déboisement manuel	Heure	variable	250 €* Fonction de l'importance du chantier	
Option transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Option accueil sur plate-forme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € / ha
TOTAL ACTION				Mini 2 285 € / ha

* Dans le cas d'une valorisation économique, l'aide portera sur le différentiel entre le coût de l'investissement et le coût lié à la vente du produit.

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

Les landes ont souvent été laissées dans une évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif à la fauche, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation.

NB : cette action ne sera proposée à la contractualisation que lorsque l'action A1-1 ne pourra être mise en place et sur validation par le COPIL de suivi du DOCOB. Néanmoins si le marché économique qui régit l'action A1-1 s'écroulait, l'action présente se substituerait.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leur fonctionnalité écologique lorsque la valorisation économique est impossible.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Exploitation des arbres et arbustes colonisateurs par coupe avec brûlage sur souche de tous les rémanents entre le 01/10 et le 28/02.
- Conservation d'arbres (sup à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare.
- Recepage de la lande par broyage forestier sans exportation entre le 01/09 et le 28/02 si le diamètre moyen des tiges est supérieur à 30 mm.

- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi)
- Broyage des ourlets de colonisation sur 1 m de largeur.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, à cavités, mares, pouvant présenter des habitats favorables vis-à-vis de la conservation des espèces visées par la mesure.
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas intervenir pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

POINTS DE CONTROLES

- arbres conservés sur la surface.
- date de fin de travaux à partir de la facture.
- tenue du cahier d'enregistrement.
- état de la végétation par rapport à un document de référence.

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 400 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Déboisement ou défrichage manuel	Heure	variable	250 €	Fonction de l'importance du chantier
Broyage sans exportation jusqu'à 70 mm de diamètre	Heure	8	150 €	1 200 € / ha
TOTAL ACTION				Mini 1 200 € / Ha
Ensilage avec exportation	Heure	8	225 €	1 800 € /ha
Transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Accueil sur plateforme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € /ha
TOTAL ACTION				2 685 € / ha

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	25 %
Europe	FEADER	50 %
Propriétaire*		25 %

* à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones a parfois été interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou à un changement du régime d'autorisation.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sur des îlots de 5 à 10 ha.

Le bénéficiaire s'engage dans le contrat Natura 2000 à mettre en oeuvre une action d'entretien 10-15 ans après cette restauration.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats de landes par évolution naturelle.
- Restaurer leur fonctionnalité écologique lorsque la valorisation économique est impossible.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Création d'un pare-feu de 15 m de largeur délimitant la zone de feu contre-feu.
- Surface minimale de 5 ha maximale de 10 ha (hors terrain militaire).
- Coordination technique et administrative, contrôles préalable du chantier par la RNN du Pinail et le CDIS86.
- Opération de feu/contre-feu à réaliser entre le 15/09 et le 15/03 (l'efficacité maximale se situant généralement la dernière quinzaine de septembre et la première de mars).
- Laisser les rémanents brûlés sur place sans autre intervention malgré l'aspect esthétique, qui se résorbera dans les 2 ans à venir.

Option pâturage :

- mise en place d'un pâturage avec une densité de 1UGB/ha entre le 15/05 et le 15/10 de l'année N+1 et N+2.
- Engagement du contractant à ne pas couper la lande pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Création de pare-feu de 15 m de largeur par coupe avec exportation sur la zone à brûler	hectare	1	1 200 €	1 200 €
Brûlis dirigé mené par la RNN du Pinail et le CDIS	Forfait 5-10 ha	1	4 120 €	4 120 €
Option enclos mobile de pâturage	Kit complet	1	850 €	850 €
Option incitation au pâturage	hectare	1	50 €	50 €
TOTAL ACTION				€

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

* à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation, RNN du Pinail, CDIS86,



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

La phase d'entretien après la restauration doit intervenir entre 10-15 ans après l'opération initiale de restauration.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes sont souvent laissées dans une mode en évolution libre.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sans profits et ni négociations.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par gestion périodique de la végétation.
- Entretien leur fonctionnalité écologique grâce à la valorisation économique du produit.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahier des charges général en lien avec la valorisation économique :

- Conservation d'arbres (sup. à 5m de hauteur) avec un maximum de 1 arbre par hectare.
- Reçepage de la lande par fauche mécanique ou manuelle avec exportation entre le 01/09 et le 28/02 une seule fois tous les 10-15 ans.
- Broyage des rémanents à 15-20 cm de hauteur (mini/maxi) et de 1 m de largeur les ourlets de colonisation.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Conservation d'éléments remarquables tels que vieux arbres morts, mares, ...
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien annuel ou bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage (voir action A2-4 obligatoire si concerné).
- Engagement du contractant à ne pas intervenir pendant une période de dix années à compter de la clôture des travaux de restauration.

Cahier des charges option « sans valorisation économique » et à la charge du propriétaire :

- idem cahier des charges général.

POINTS DE CONTROLES

- **arbres conservés sur la surface.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000B

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Ensilage avec exportation	Heure	8	225 €*	1 800 € /ha
Transport pour valorisation économique ou compostage	Tonne	15	25 €	375 € / ha
Accueil sur plateforme de compostage (15 tonnes/ha)	Tonne	15	34 €	510 € /ha
TOTAL ACTION				2 685 € / ha

* Dans le cas d'une valorisation économique, l'aide portera sur le différentiel entre le coût de l'investissement et le coût lié à la vente du produit.

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Europe	FEADER	50 %
Etat	FGMN	50 %
Propriétaire*		25 %

à étudier au cas par cas et suivant orientation économique du marché si le choix volontaire de la non contractualisation pour valorisation économique

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation, Exploitant de landes, Propriétaires....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation des landes est à l'origine du maintien des zones d'habitats de lande et brande en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000. Cependant l'accès de ces zones s'est parfois interrompu pour des raisons liées à la gestion cynégétique de ces espaces ou un changement du régime d'autorisation.

Lorsque l'activité économique ne peut constituer un mode de gestion acceptable par le propriétaire, les landes ont été souvent laissées dans une mode en évolution libre. Ce mode de gestion conduit à une colonisation par les arbustes épineux ou les boisements maigres qui s'expriment localement.

Un mode de gestion alternatif, à vocation écologique et/ou cynégétique peut alors être proposé par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant l'exécution d'une prestation sur des îlots de 5 à 10 ha. La réalisation de cette action est soumise à autorisation suivant les règles en vigueur.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par gestion périodique de la végétation.
- Entretien leur fonctionnalité écologique sans passer par la valorisation économique du produit.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Création d'un pare-feu de 15 m de largeur délimitant la zone de feu contre-feu.
- Surface minimale de 5 ha maximale de 10 ha (hors terrain militaire).
- Coordination technique et administrative, contrôles préalable du chantier par la RNN du Pinail et le CDIS86.
- Opération de feu/contre-feu à réaliser entre le 15/10 et le 15/03 en privilégiant la phase d'automne à celle d'hiver.
- Laisser les rémanents brûlés sur place sans autre intervention malgré l'aspect esthétique.

Option pâturage :

- mise en place d'un pâturage avec une densité de 1UGB/ha entre le 15/05 et le 15/10 de l'année N+1 et N+2 et années suivantes sur avis de la structure animatrice.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **Date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **Tenue du cahier d'enregistrement.**
- **Contrôle inopiné du chargement.**
- **État de la végétation par rapport à un document de référence.**

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3170*, 6230, 4020*, 4030, 8230, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A224, A302.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Création de pare-feu de 15 m de largeur par coupe avec exportation sur la zone à brûler	Hectare	1	1 200 €	1 200 €
Brûlis dirigé mené par la RNN du Pinail et le CDIS	Forfait 5-10 ha	1	4 120 €	4 120 €
Option enclos mobile de pâturage	Kit complet	1	850 €	850 €
Option incitation au pâturage	Hectare	1	50 €	50 €
TOTAL ACTION				6 220 €

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	25 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation, RNN du Pinail, CDIS86,

A2-3

Entretien les allées et layons de cloisonnement en faveur de la flore et des habitats « Pelouses à Nard »

**CONSTAT**

L'activité d'entretien des allées et layons de cloisonnement à destination de l'activité cynégétique est à l'origine du maintien des habitats « pelouses à Nard ».

Cependant, certaines espèces du cortège végétal formant cet habitat nécessite une gestion adaptée à sa période tardive de floraison.

OBJECTIFS

- Maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de « pelouses à Nard » par gestion périodique et adaptée de la végétation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Gyrobroyage annuel sans exportation du linéaire concerné par les stations patrimoniales identifiées de pelouses à Nard et cortège floristique associé entre le 15/10 et le 15/11 si la météorologie le permet sinon entre le 01/04 et le 30/04, hors période pluvieuse ou sol non portant.
- Cahier des charges révisable au cas par cas en fonction des résultats de l'action A3-2.

LOCALISATION

Zone de pelouses à Nard présentant des stations de Gentiane pneumonanthe.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A246, A255

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Gyrobroyage tardif	ml	1	0.02 €	0,02 €
TOTAL ACTION				0000 €/ mL

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation,



CONSTAT

La cartographie des habitats d'intérêts communautaires liés aux landes montre que deux habitats de landes sont présents en un complexe particulièrement imbriqué. Ce phénomène est en partie lié aux conditions pédologiques et aux conditions hydriques des secteurs ou périphérie de secteur où ils sont présents.

Afin d'apporter aux porteurs de projets des éléments de connaissance et pour adapter finement les mesures de conservation, les relations entre l'eau et les habitats d'intérêt communautaire doivent être précisés et cartographiés.

Les résultats permettront de préciser, en cohérence avec le travail de délimitation conduit par la DDAF, le périmètre des zones humides présentes au sein du site Natura 2000.

Cette étude pourra apporter des éléments utiles pour la définition des éventuels projets de drainages agricoles sur ce secteur. Dans l'attente de ces résultats, tout porteur de projet lié au drainage devra se rapprocher du Service de Police de l'Eau.

OBJECTIFS

- Connaître pour maintenir en bon état de fonctionnement les habitats de landes par maîtrise de leur besoin en eau.
- Connaître pour entretenir la fonctionnalité écologique de ces habitats de landes tout en garantissant l'évolution agricole de la zone périphérique par une connaissance plus fine de leurs besoins.
- Identifier les alliances phytosociologiques du site et leur fonctionnement face aux caractéristiques hydriques des zones qui les abritent.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etude, sur les zonages identifiés des habitats de landes et leur périphérie immédiate, grâce à l'identification des alliances phytosociologiques et de leur phénologie en besoin en eau.
- Cartographie des systèmes d'apports en eau des zones où sont implantés les habitats et mise en évidence des inter-relations fonctionnelles.

LOCALISATION

Landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude et cartographie SIG	Jour	30	380 €	11 400 €
TOTAL ACTION				11 400 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'étude		X	X		

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Structure d'animation



CONSTAT

La cartographie des habitats d'intérêts communautaires liés aux landes montre que des habitats de pelouses à Nard sont présents sur des zones identifiables quand leur surface est importante.

Néanmoins cet habitat se retrouve ponctuellement sur le réseau de layons et allées de cloisonnement sans qu'il ait été cartographié précisément, notamment lorsque son cortège végétal s'exprime avec la Gentiane pneumonanthe.

Dans un souci de précision quant aux mesures du DOCOB liées à la mise en place de l'action A2-4 cet habitat doit être précisé et cartographié avec précision.

OBJECTIFS

- Connaissance de la répartition spatiale de cet habitat dans son expression optimum (alliance phyto-sociologique complète).
- Entretien la fonctionnalité écologique de cet habitat par un entretien tardif adapté.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etude, sur les zonages identifiés des habitats de pelouses à Nard et identification de la plénitude de leur expression.
- Cartographie des stations d'expression optimum nécessitant une adaptation de leur pratique de gestion.

LOCALISATION

Layons au sein des landes du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A246, A255

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude et cartographie SIG	Jours	10	380 €	3 800 €
TOTAL ACTION				3 800 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage		X			

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaire, Etat, structure d'animation, association de protection de la nature,...



CONSTAT

L'exploitation économique des massifs de landes est de plus en plus réduite sur la zone géographique du fait des difficultés d'accès aux propriétés privées. Ce phénomène conduit l'exploitant de landes à intensifier sa pratique sur les zones en domaine public.

Cette intensification peut parfois poser des problèmes de compatibilité pour le maintien de la quiétude, des habitats et des éco-paysages nécessaires à la biodiversité locale et à certaines espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Mais les constats précédents ont démontré la pertinence à maintenir ce système d'exploitation économique des landes pour pérenniser les habitats concernés. Il faut accompagner la mise en œuvre de la valorisation économique pour accroître son efficacité sur l'ensemble des périmètres SIC et ZPS.

OBJECTIFS

- Répartir spatialement et temporellement le prélèvement lié à l'activité d'exploitation des landes.
- Pérenniser l'exploitation des landes, gage du maintien, à faible coût, de ces habitats d'intérêt communautaire.
- Diagnostic physique des possibilités d'exploitation des habitats.

MODALITES D'INTERVENTION

- Diagnostic du potentiel d'exploitation des habitats
- Animation territoriale en lien avec les acteurs de la propriété foncière rurale, du monde agricole et cynégétique pour répartir le prélèvement sur de nouveaux territoires privés pour désintensifier l'exploitation des territoires actuels soumis à l'exploitation.

LOCALISATION

Landes en territoires agricoles ou privés au sein du site Natura 2000

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Diagnostic de potentiel	Jours	30	380 €	10400 €
Animation territoriale	Jours	15	380 €	5 700 €
TOTAL ACTION				16100 €

Financements accordés sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financeur	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X		

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Etat, Structure d'animation,...

**CONSTAT**

Le massif de landes du Montmorillonais est passé de près de 80 000 hectares en 1850 à un peu moins de 3 500 à ce jour.

Si cette régression est aujourd'hui presque stabilisée, les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont soumis à des méthodes de gestion diverses et parfois inadaptées. Les idées préconçues à partir d'expériences heureuses ou malheureuses mettent parfois en danger la pérennité des habitats sur le long terme.

Les intérêts et les modes de gestion adaptés à ce type d'habitat sont souvent méconnus ou mal connus. La contractualisation autour des enjeux de gestion ou de restauration est donc liée à l'information et la communication sur le sujet.

OBJECTIFS

- Elaborer des outils de communication et d'information sur la gestion et l'intérêt des landes.
- Inciter à la contractualisation des mesures Natura 2000 de gestion ou de restauration des habitats de landes.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en place, en concertation, d'outils de communication adaptés aux besoins d'information.

LOCALISATION

Lieux de diffusion à préciser

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081,

A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Edition d'un dépliant	unité	8000	0,12 €	950 €
Edition d'un poster	unité	2000	0,23 €	450 €
Panneaux infos milieux	unité	4	250 €	1 000 €
TOTAL ACTION				2 400 €

Financements accordés sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, Etat, Structure d'animation,...

LE CONSTAT

Les habitats tourbeux et associés sont exprimés de manière relictuelle sur la surface du site Natura 2000. Avec environ 24 hectares ils représentent le plus vaste témoignage de la Vienne sur ce type d'habitats et l'un des plus vastes ensembles tourbeux encore fonctionnel du Poitou-charentes.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence un vieillissement général de leur stade d'évolution, conduisant inéluctablement à leur disparition par boisement naturel et un assèchement.

Ce vieillissement est principalement dû à un manque d'eau associé à un manque d'entretien depuis une quinzaine d'années. Cet habitat est également en nette régression sur sa superficie du fait de la mise en valeur agricole passée (défrichement et drainage pour mise en culture). On note ainsi la présence d'un drain agricole antérieur à la prise de l'APPB, en 1997, pour protéger ce site emblématique.

La maîtrise foncière, associée à une restauration hydraulique puis une gestion adaptée sont les garants de la conservation des habitats et espèces associés d'intérêts communautaires

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **B1** - Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux espaces tourbeux.
- **B2** - Entretenir le bon état de conservation des habitats et des espèces liées aux espaces tourbeux.

LA STRATEGIE : maîtrise foncière, étude hydraulique, restauration, contractualisation.

La qualité des pratiques de restauration, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents en périphérie du site tourbeux.

LES ACTIONS

- B1** Restauration, après analyse, de la fonctionnalité des habitats tourbeux.
B2 Entretien de la fonctionnalité et de l'expression des habitats tourbeux.



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation associée au pâturage bovin, de ces milieux tourbeux, a disparu en 1994.

Ces pratiques étaient à l'origine du maintien des zones d'habitats en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

En 1992 la réalisation d'un drain agricole a mobilisé les services de l'Etat qui ont pris un APPB protégeant la tourbière des Régeasses contre les activités pouvant conduire à sa disparition.

Depuis 1994 l'accès à ces zones a été confié à des acteurs locaux pour la mise en œuvre de pratiques cynégétiques.

Puis, en 2003, le site a été abandonné à sa propre évolution naturelle, accélérée par le drainage progressif de la réserve en eau de la tourbière combiné à des apports d'eau plus restreints par le bassin versant.

OBJECTIFS

- Enrayer la disparition progressive des habitats tourbeux par évolution naturelle.
- Enrayer la disparition progressive des habitats tourbeux par manque de ressource en eau.
- Acquérir les connaissances nécessaires à la restauration des fonctionnalités, hydraulique écologique et économique.

MODALITES D'INTERVENTION

- Acquisitions foncières, à l'amiable et suivant le marché en vigueur, des surfaces concernées par les habitats Natura 2000. le Conservatoire d'espaces naturels sera missionné pour conduire cette action.
- Mise en œuvre d'une étude de l'état de fonctionnalité hydraulique de l'ensemble tourbeux avec analyse prospective des méthodes de restauration.
- Mise en œuvre de travaux de déboisement et dessouchage des arbres colonisateurs après avis du comité de suivi du DOCOB sur les habitats prioritaires.

POINTS DE CONTROLES

- Actes notariés validés
- Rapport final de l'étude disponible auprès du maître d'ouvrage
- Etat de la végétation par rapport à un document de référence : relevé de décision du comité de suivi du DOCOB.

LOCALISATION

Tourbière du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 16 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC
3140, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 1831, 1832

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Acquisitions foncières (frais débours SAFER et notaire compris)	Hectare	16	1 500 €	24 000 €
Etude de la fonctionnalité hydraulique	Sur devis au 11/2007	1		37 000 €
Option déboisement manuel	Jour*	14	1 750 €	24 500 €
TOTAL ACTION				85 500 €

* Equipe de 3 personnes.

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat	FGMN	42 750 €	50 %
Europe	FEADER	42 750 €	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Acquisitions foncières										
Etude de fonctionnalité hydraulique	X	X								
Travaux de restauration écologique		X	X							

Acteurs de la mise en œuvre : : Propriétaires, exploitants agricoles ou spécialisé, Etat, Structure d'animation, cabinet d'étude mandaté.....



CONSTAT

L'activité économique de fauche avec exportation associée à du pâturage bovin, de ces milieux tourbeux, a disparu en 1994. Ces pratiques étaient à l'origine du maintien des zones d'habitats en bon état de conservation sur le périmètre Natura 2000.

Après une phase de restauration hydraulique et écologique, le site devra être soumis à des modalités de gestion proches de celles menées en 1994. Un partenariat pourrait être établi avec un éleveur périphérique afin d'assurer une valorisation économique de cet espace, soit au travers d'une fauche, soit au travers d'activités combinées de pâturage bovin ou ovin et fauche des refus.

A défaut, une fauche bisannuelle, avec exportation, dite de « conservation » devra être réalisée par le biais du Conservatoire d'espaces naturels avec des prestataires spécialisés et locaux.

OBJECTIFS

- Maintenir les habitats tourbeux présents sur le site.
- Ré-attribuer une fonction économique minimale à la zone à partir d'un cahier des charges adapté.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le choix des mesures type est issu d'un travail en groupe de concertation du DOCOB dans le cadre des CAD puis d'un travail avec les administrations en charge de la transposition des politiques MAEt et Natura 2000.

Celui-ci prévoit, à la suite d'un diagnostic environnemental une série d'actions contractuelles à mettre en œuvre sur le site.

- Fauche avec exportation de la végétation herbacée entre le 15/08 et le 15/10.
- Conservation des arbres en place après la phase de restauration et élimination des rejets et arbustes colonisateurs.
- Mise en œuvre d'un pâturage entre le 15/07 et le 15/10 avec un chargement maximal instantané de 0,5 UGB/Ha.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur les parcelles contractualisées.
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou fumures organique ou minérale.
- Pas d'extraction ou de dépôt de matériaux quels qu'ils soient.
- Entretien à minima bisannuel des allées et layons de cloisonnement par gyrobroyage en lien avec la cartographie établie par le comité de suivi du DOCOB.

POINTS DE CONTROLES

- **Fixés pour chacune des mesures du PDRH.**

LOCALISATION

Tourbière du site Natura 2000 (surface potentielle concernée : environ 24 ha)

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC
3140, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 1831, 1832

COÛT ESTIMATIF

Si valorisation agricole possible par les MAEt (voir cahiers des charges en annexe)

Si valorisation agricole impossible :

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Fauche quinquennale conservatoire avec exportation valorisation	Hectare	16	200 €	3 200 €
Option déboisement	Heure	variable	250 €	Sur devis
Option transport pour valorisation énergétique ou compostage	Tonne	7	25 €	175 € /ha
Option accueil sur plate-forme de compostage (7 tonnes/ha)	Tonne	7	34 €	238 € /ha
TOTAL ACTION				Mini 2 285 € / ha

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat (MEEDDAT ou MAP)		50%
Europe	FEADER	50%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, exploitants agricoles, Etat, structures d'animations,

LE CONSTAT

Les habitats et espèces liés aux étangs sont assez diversifiés sur le site et certains sont même prioritaires en terme d'intérêt communautaire.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence la présence de stations botaniques ou animales très localisées au niveau même de l'Europe.

Par exemple, le Terrain Militaire de Montmorillon abrite de manière spécifique des étangs oligotrophes dont les habitats et les espèces sont uniques dans la région et prioritaires au niveau européen.

Les pratiques traditionnelles de gestion des étangs ont été très favorables aux habitats et espèces d'intérêts communautaires mais l'on note une évolution significative de celles-ci dans les 10 dernières années. Ces évolutions peuvent parfois mettre en péril la conservation d'habitats et d'espèces parfois uniques sur la zone.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **C1** – Restaurer le bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux étangs (en général) par la mise en place de bonnes pratiques piscicoles.
- **C2** – Préserver les habitats et des espèces liées aux étangs abritant une végétation aquatique remarquable par la mise en place d'actions de gestion adaptées.
- **C3** – Préserver les habitats et des espèces liées spécifiquement aux étangs oligotrophes par la mise en place d'actions de gestion adaptées.
- **C4** – Communiquer et informer sur les modes et intérêts de la gestion de ce type de milieu.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation économique, communication.

La qualité des pratiques économiques ou de loisir, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site.

Une communication adaptée et pédagogique doit permettre de réussir la phase de contractualisation auprès des propriétaires ou exploitants.

LES ACTIONS

- C1** Mise en place d'un contrat-type « Bonnes pratiques piscicoles » avec options.
- C2** Mise en place d'un contrat-type « Végétation aquatique remarquable ».
- C3** Mise en place d'un contrat-type « Milieu oligotrophe remarquable ».
- C4** Edition d'un livret d'information sur ces habitats et leurs modalités de gestion.



CONSTAT

Les modes de gestion traditionnels des étangs du Montmorillonais leur a permis la préservation de la diversité en habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins une évolution de ces pratiques (amendement, suppression des ceintures végétales, assèchement permanent, ...) a mis en œuvre une régression de la surface qu'occupait ces habitats et espèces.

L'évolution des pratiques vers une extensification semble rendre compatible le maintien des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en roselière (scirpaie, phragmitaie) et végétation aquatique.
- Eviter la perturbation des espèces animales visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001 (Cistude ; insectes, oiseaux nicheurs ou hivernants).
- Conserver une réserve d'eau suffisante à la survie de toutes les espèces y compris le poisson.
- Préserver la zone de transition entre les milieux terrestres et aquatiques (zone de battement entre les basses-eaux et hautes eaux).
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage des poissons.
- Limiter la turbidité de l'eau par amendement ou fertilisation.
- Limiter les risques d'invasion biologique ou de pollution génétique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Tenue d'un cahier de suivi d'intervention (dates d'empoisonnement, relevé espèces et nombre, date de vidange, relevé des quantités pêchées par espèce, opérations de gestion de la végétation, ...) et autorisation de suivis scientifiques par des experts nommés par le Comité de Pilotage Local (CPL).
- Respect du zonage des interventions (travaux de restauration, d'entretien, chaulage, emplacement des dépôts de fumier, des produits de curage) qui aura été prévu lors de la phase initiale de diagnostic du Contrat Natura 2000.
- Intervention mécanique ou manuelle sur la végétation des berges et zone de marnage d'eau réalisée uniquement entre le 01/08 et le 31/01.
- Faucardage sélectif à réaliser en août, sauf dérogation du CPL, dans le strict respect des stations botaniques protégées ou visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001. Ces opérations devront être réalisées après aval d'un expert lors de la phase de diagnostic environnemental.
- Ne pas vidanger totalement l'étang (hors période d'assec) entre le 01/03 et le 31/08 sauf dérogation du CPL pour cause d'accident climatique ou en cas de force majeure reconnue (pour les étangs se déversant dans les cours d'eau de première catégorie, les dates légales sont du 01/11 au 31/03).
- Aucun apport de produits phytosanitaires (herbicide, pesticide, fongicide) n'est autorisé.
- Arrachage manuel de contrôle de la végétation arbustive (saules, ...).
- Les poissons doivent provenir d'établissement de pisciculture ou d'aquaculture agréés (Article L412.12 et R232.10 à R 232.12 du code de l'environnement).
- La polyculture sera réalisée avec cet empoisonnement type :
 - o Carpe commune (*Cyprinus carpio*) 50 % maximum du poids total de l'empoisonnement (pas de carpes herbivores comme l'Amour blanc, la Carpe argentée, ...).
 - o Carnassiers (brochet, sandre, perche, ...) 10 % maximum du poids total de l'empoisonnement, pas de brochets de plus de 3 ans.
 - o Ne sont autorisés que les espèces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 17/12/1985 fixant la liste des espèces de poisson, crustacés et de grenouilles représentées dans le seaux visées aux articles L432.10 à L 432.12 du code de l'Environnement à l'exclusion des espèces suivantes susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique : Poisson-chat, Perche soleil.

- Pas d'élevage mono-spécifique (brochet, nourrains, ...).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des opérations d'empoisonnement et de vidange.
- Réaliser une pêche au moins deux fois pendant la durée du Contrat Natura 2000 à l'exception des étangs du Terrain Militaire de Montmorillon.
- Pas d'introduction volontaire d'espèces exotiques animales ou végétales (Grenouille taureau, Tortue de Floride ou autre ssp, Ecrevisses américaines, de Louisiane, Crabe chinois, Jussies ssp, Myriophyle du Brésil, Jacynthe d'eau, Solidage du Canada, ...). En cas de présence suspectée ou confirmée sur l'étang, signaler l'observation au CPL qui décidera, en concertation, de la suite à donner.
- Le lâcher de Canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréés est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit.
- L'agrainage des canards ne peut-être réalisé que manuellement, à la volée, le long de l'étang et sur la frange d'eau.
- L'effarouchement (canon à gaz) du Grand cormoran est autorisé, ainsi que la limitation des effectifs par le tir selon les modalités définies par arrêté préfectoral. Pour la lutte contre le ragondin, aucun appât empoisonné n'est autorisé conformément à la réglementation en vigueur.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

OPTION « Végétation rivulaire et roselière »

- Zonage à déterminer lors de la phase de diagnostic préalable au Contrat Natura 2000.
- Tenue d'un cahier de suivi d'intervention (dates d'empoisonnement, relevé espèces et nombre, date de vidange, relevé des quantités pêchées par espèce, opérations de gestion de la végétation, ...) et autorisation de suivi scientifiques par des experts nommés par le Comité de Pilotage Local (CPL).
- Réalisation de travaux de gestion active de la végétation entre le 01/09 et le 31/01 prévus par le diagnostic préalable tels que :
 - o Gyrobroyage et passage du rotovateur sur les touffes de jonc en bordure de la roselière.
 - o Rajeunissement de la végétation.
 - o Suppression de saules envahissant la roselière (matériel adapté).
 - o Passage de rotovateur ou gyrobroyeur sur les berges pour favoriser la présence de gazons amphibiens.

- o Création de zone d'eau libre en arrière de la roselière favorable aux insectes, amphibiens et oiseaux.
- Obligation de brûler ou d'exporter les matériaux avec stockage sur aires prévues.

OPTION « Assec » (Moine ouvert jusqu'au 01/10)

Cette option est nécessaire à la préservation des habitats liés aux gazons amphibiens et végétations exondées annuellement (code Natura 2000 3132, 3132) et à l'accueil des espèces d'oiseaux hivernantes liées aux zones de vases (codes A026, A027, A127).

- Aucune culture du fond d'étang n'est autorisée.
- Le chaulage est autorisé à partir du 01/08. L'apport sera réalisé en fonction des résultats de l'analyse des sédiments (max 600kg par ha) sauf sur les zones de fond d'étang présentant un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire.
- Passage du cover-crop autorisé à partir du 01/09 et sur zonage établi avec un expert désigné par le CPL lors de la phase de diagnostic environnemental.
- Les travaux sur le fond de l'étang sont autorisés à partir du 01/09 (sauf curage de la pêcherie possible à partir du 01/07 et des gyrobroyeurs et broyeurs forestiers).
- Entretien des ceintures végétales ne réduisant pas les surfaces en roselière et conservant une surface conséquente en touradons de carex ou joncs (refuge des Cistudes et oiseaux d'eau).

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **date de fin de travaux à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement lors des vidanges.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence : photo aérienne la plus récente.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, A023, A029, A073, A081, A082, A229, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094.

LOCALISATION

Ensemble des étangs du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Option « végétation rivulaire et Roselière » travail hors matériel adapté (investissement)	Sur devis et par ha travaillé/an	-	Plafond 600 €	600 €
Option « végétation rivulaire et Roselière » travail avec matériel adapté (investissement)	Sur devis et sur ha travaillé	-	Plafond 5000 €	5 000 €
Option « végétation rivulaire et Roselière » (fonctionnement annuel)	Hectare/an	-	150 €	150 €
Option « assec » (perte de revenus)	Année d'assec	-		
Option « assec » (analyse des sédiments)	Année d'assec	-	95 €	95 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				? €

* si activité de production piscicole commerciale significative

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalables.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitant piscicole ou propriétaire, Etat, Structure d'animation,....



CONSTAT

Certains étangs, parce que plus anciens ou plus favorables, abritent des ceintures de végétations aquatiques remarquables. Celles-ci sont souvent le support d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.

L'action C1-1 ne permet pas la mise en œuvre d'actions spécifiques permettant la conservation de ces éléments remarquables, car son cahier des charges n'englobe pas les problématiques spécifiques à ces éléments.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en roselière (scirpaie, phragmitaie) et végétation aquatique.
- Eviter la perturbation des espèces animales visées par l'arrêté ministériel du 16/11/2001 (Cistude ; insectes, oiseaux nicheurs ou hivernants).
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage des poissons.
- Limiter la turbidité de l'eau par amendement ou fertilisation.
- Limiter les risques d'invasion biologique ou de pollution génétique.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Amendement et fertilisation fixés par le résultat de 4 analyses d'eau sur la durée du contrat (pH, dureté, azote, phosphore, potassium, oxygène, chlorophylles, MES) :
 - o Si la teneur en ion calcium [CA²⁺] est supérieure à 50mg/l pas d'amendement calcique (chaux, carbonates, scories).
 - o Si la teneur en nitrates[NO₃⁻] est supérieure à 5 mg/l pas de fertilisation azotée (solutions 14.4- 390, ...), fumier 1t/ha et lisier 10m³/ha.
 - o Si la teneur en phosphate [PO₄³⁻] est supérieure à 0,5 mg/l , pas de fertilisation phosphorée (solution 14.48, superphosphates).
- Mise en défend en dehors des zones d'abreuvement

- Empoisonnement limité en carpe à 25 nourraings par ha. Possibilité de valorisation piscicole de l'étang par empoisonnement en brochets, perches, gardons.
- Pas de nourrissage artificiel des poissons.
- Le lâcher de Canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréés est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit.
- Abreuvement du bétail autorisé sur la zone délimité lors de la phase de diagnostic.
- Pompage ou stockage d'eau à des fins d'irrigation autorisé sur les étangs de la Gère, de Sainte-Anne et de Biard.
- Obligation de lutter contre les espèces invasives indésirables
 - o Ragondin et Rat musqué par tir dans les périodes autorisées et piégeage par cage piège.
 - o Jussie ssp, Myriophyle du Brésil dans des modalités de lutte déterminées par un expert nommé par le Comité de Pilotage Local.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

POINTS DE CONTROLES

- **date des analyses d'eau à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065.

LOCALISATION

Ensemble des étangs du site Natura 2000 à végétation remarquable

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Extensification des pratiques piscicoles (aide annuelle)	Hectare	Inf à 15 15-30 sup à 30	125€/ha/an 80€/ha/an plafond	Maxi 1875 € 1875 +80 (max 3100 €) Plafond 3100 €
Forfait série analyse d'eau (aide annuelle)*	-	-	160 € / an	160 €*
Lutte contre les ragondins et rats musqués (si investissement par structure collective)	Cage	10	35 €	350 €
Lutte contre espèce végétale invasive	Sur devis	-	-	Plafond à 7 000 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				10 720 € maxi

** si activité de production piscicole commerciale significative

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalables.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat		5 360 €	50 %
Europe	FEADER	5 360 €	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitants piscicole ou propriétaires, Etat, Structure d'animation, entreprises spécialisées,....



CONSTAT

Le Terrain Militaire abrite des étangs en tête de bassin versant hydrographique situés sur une géologie qui leur confère des eaux oligotrophes (pauvres en sels minéraux et matière organique dissous). Dans ce type de conditions écologiques extrêmes, se développent des habitats et des espèces végétales uniques et très très localisées en Europe.

Les actions C1-1 et C2-1 ne traitent que partiellement les conditions nécessaires au maintien de ce patrimoine communautaire prioritaire et exceptionnel.

OBJECTIFS

- Permettre aux espèces végétales et/ou habitats de réaliser leur cycle (floraison, fructification, dissémination).
- Maintenir, voir augmenter les surfaces en gazons amphibies à Litorelles et Isoètes.
- Limiter la turbidité de l'eau par fouissage, par amendement ou fertilisation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Aucun apport en fertilisation minérale ou organique, amendement n'est autorisé.
- Réalisation de 1 séries d'analyses d'eau (pH, dureté, azote, phosphore, potassium, oxygène, chlorophylle, MES) entre le 15/03 et 15/07 de chaque année pour vérifier la stabilité de l'oligotrophie des eaux.
- Empoisonnement limité à 20 nourains par étang, possibilité de valorisation piscicole de l'étang par empoisonnement en brochets, perches, gardons, rotengle, black-bass.
- Pas de nourrissage artificiel des poissons.
- Pas de travail du sol des berges et fonds d'étang lors des vidanges ou à sec. Le curage des boues pourra être envisagé (avec accord de la structure animatrice) en vue de favoriser la végétation de gazon amphibie.

- Tenue d'un cahier d'enregistrement lié aux opérations d'empoisonnement et de vidange.
- Le lâcher de canard colvert dit de repeuplement issu d'élevages agréé est autorisé avant le 01/08 ; tout autre lâcher est proscrit. (chargement : max de 7 ind. / ha d'eau libre).
- L'agrainage des canards ne peut-être réalisé que manuellement, à la volée, le long de l'étang et sur la frange d'eau. Des emplacements proscrits seront déterminés par un expert désigné par le CPL lors de la phase de diagnostic préalable au Contrat Natura 2000.
- Obligation de lutter contre les espèces invasives indésirables
 - o Ragondin et Rat musqué par tir dans les périodes autorisées et piégeage au moins 50 jours par an.
 - o Jussie ssp, Myriophylle du Brésil dans des modalités de lutte déterminées par un expert nommé par le Comité de Pilotage Local.
- Elimination, si nécessaire, des poisson-chats au cours des opérations de vidanges.

POINTS DE CONTROLES

- **date des analyses d'eau à partir de la facture.**
- **tenue du cahier d'enregistrement de l'empoisonnement.**
- **contrôle inopiné du chargement à la vidange.**
- **état de la végétation par rapport à un document de référence : état initial établi par le CBN.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC
3150, 3170*

LOCALISATION

Ensemble des étangs oligotrophes du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

DISPOSITIF DE FINANCEMENT EN COURS D'ELABORATION

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Extensification des pratiques piscicoles (aide annuelle*)	Hectare	15-30	100€/ha/an	2 550 +100 (max 4 000€)
Forfait série analyse d'eau (aide annuelle)*	-	-	60€ / an	60 €*
Lutte contre les ragondins et rats musqués (investissement)	Cage	10	35€	350 €
Lutte contre les ragondins et rats musqués (fonctionnement)	Heure SMIC/jour**	2h/50j	8,71€	Mini 871 €
Lutte contre espèce végétale invasive	Sur devis	-	-	?
TOTAL ACTION (si cohérent)				1 491 €/ha

* Sous réserve d'éligibilité de cette proposition

** Taux horaire en vigueur au 1 octobre 2008.

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

Lorsqu'il s'agira d'aménagements, de travaux ou d'entretien allant dans le sens de cet objectif sans perte de revenus, le financement pourra être accordé sur la base de devis préalable.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitant piscicole ou propriétaire, Etat, Structure d'animation, entreprises spécialisées,....

**CONSTAT**

Les acteurs locaux contactés pour la concertation lors de l'élaboration du DOCOB nous ont fait état de leur manque de connaissances et d'illustrations concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire relevant des étangs et ceintures associées.

Les cahiers des charges précédents font appel à des exigences écologiques parfois insoupçonnées qu'il convient d'expliquer et illustrer pour garantir une bonne contractualisation sur les étangs concernés.

Aussi un outil original, simple et illustratif serait le bienvenu en amont de la phase de contractualisation.

OBJECTIFS

- Transmettre l'information et les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire liés aux étangs pour aider à la contractualisation.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Conception d'un livret pédagogique 10 pages quadrichromie avec nombreuses illustrations sous un format « enveloppe » qui permette un déplacement sur le terrain.

- Edition à 200 exemplaires et envois à l'ensemble des propriétaires ou exploitants (agricole, cynégétique ou piscicole) des milieux concernés

POINTS DE CONTROLES

- **Edition du document.**

- **Enregistrement des destinataires sur base de données.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, A023, A029, A073, A081, A082, A229, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094.

LOCALISATION

Lieux de diffusion à préciser

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Conception d'un livret explicatif	Jour	4	400 €	1 600 €
Edition du livret	Exemplaire	200	sur devis	Plafond à 2 000 €
TOTAL ACTION				3 600 €

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, Structure d'animation, ONEMA, association de protection de la nature compétente....

LE CONSTAT

Le site est constitué de surfaces agricoles mettant en évidence une diversité de systèmes d'exploitation, et une diversité de pratiques et de modes d'intervention.

Si les inventaires scientifiques ont montré qu'il n'y a que peu d'habitats d'intérêt communautaire sur ces surfaces, à l'opposé elles sont toutes des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et notamment pour les oiseaux.

Les mutations de l'agriculture ont fait évoluer le paysage agricole depuis une quinzaine d'année avec une nette tendance vers la polyculture/élevage voire la grande culture sur le nord de la zone.

Les outils « Opération locale », « CTE », puis CAD ont montrés toute la cohérence de proposer, sur ces terres de brande, délicates agronomiquement, des cahiers des charges alternatifs.

Aujourd'hui les nouvelles mesures agri-environnementales territorialisées, définies dans le nouveau Plan de Développement Rural Hexagonal (MAEt du PDRH), doivent permettre de prendre le relais de ces outils et offrir un développement agricole durable sur ce site Natura 2000.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **D1** – Maintenir ou restaurer et entretenir le bon état de conservation des habitats et des populations des espèces liées aux surfaces agricoles.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation économique.

La qualité des pratiques économiques, l'utilisation raisonnée, l'entretien adapté de ces espaces vont garantir leur pérennité sans mettre en cause la viabilité des systèmes économiques présents sur le site.

Le maintien du patrimoine communautaire dépend donc de la reconnaissance économique, de la (re)découverte des fonctions sociales, culturelles, environnementales des surfaces agricoles du Montmorillonnais.

LES ACTIONS

D1 Animation et contractualisation de mesures MAEt adaptées au contexte du site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon ».



CONSTAT

Les sites Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » et « Brandes de Pierre-là » comportent deux des plus beaux massifs de brandes (landes dominées par la bruyère à balai), paysage historique et culturel du Montmorillonnais. Ces brandes sont associées à des boisements maigres ainsi qu'à une grande variété de milieux humides exceptionnels parfois limités à une mare ou à une dépression, mais pouvant s'étendre sur plusieurs hectares tels certains étangs.

Cette grande variété de paysages et d'habitats naturels accueille une diversité biologique singulière au niveau européen. En effet, ce sont plus de 20 habitats d'intérêts communautaires et une cinquantaine d'espèces de flore et de faune qui trouvent en ces espaces les conditions requises à leurs cycles de vie.

Terroirs agricoles contraignants, les terres de brandes sont menacées soit par une conversion en grandes cultures, soit par un abandon des parcelles difficiles. Entre ces extrêmes, il convient de soutenir un système global de polyculture et d'élevage à même de conserver l'équilibre entre biodiversité et exploitation agricole viable.

Le choix des mesures type est issu d'un travail en groupe de concertation du DOCOB dans le cadre des CAD puis d'un travail avec les administrations en charge de la transposition des politiques MAEt et Natura 2000.

Celui-ci prévoit, à la suite d'un diagnostic environnemental une série d'actions contractuelles à mettre en œuvre sur le site.

OBJECTIFS (inscrits dans le contrat type)

L'enjeu premier de ces mesures types est de contribuer à la préservation de la biodiversité remarquable du site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon » ; en particulier les habitats tourbeux, les prairies naturelles, le maillage bocager, les brandes et les milieux associés présentant des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces qui en dépendent.

Afin de répondre à cet enjeu biodiversité, il convient de viser les objectifs suivants :

- Maintenir et reconquérir les prairies ;
- Améliorer l'écosystème global en entretenant et en restaurant les haies, abris et corridors de circulation pour la faune ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières des habitats humides, en particulier diminuer autant que possible les intrants qui y parviennent ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières d'espèces liées à des habitats humides de l'espace agricole (mares pour le Triton crêté, prairies humides pour les papillons Damier de la Succise et Cuivré des marais) ;
- Prendre en compte les exigences biologiques particulières de certaines espèces d'oiseaux liées aux espaces agricoles (milieux prairiaux et haies notamment).
- Prendre en compte des habitats d'intérêts communautaires remarquables (tourbières, prairies riches en fleurs, brandes, landes,...

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Cahiers des charges des MAEt en annexe.

POINTS DE CONTROLES

Fixés pour chacune des mesures MAEt.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338, A127, A140, A031, A030, A074.

LOCALISATION

Tout agriculteur ayant des parcelles situées dans le site Natura 2000 des « Brandes de Montmorillon » (voir cartes en annexe II) et qui a le souhait de concourir aux objectifs précités, peut souscrire aux MAEt ci-après sur ses parcelles inscrites dans les périmètres éligibles au CAD, restant en vigueur.

Tout agriculteur souhaitant s'engager dans la démarche MAEt, dont tout ou partie de l'exploitation est située dans les sites Natura 2000 « Brandes de Montmorillon », devra faire réaliser un diagnostic environnemental (qui précisera les modalités les plus adaptées à chaque parcelles) affiné de son exploitation. Ce diagnostic devra être validé par l'animateur de la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Les actions qui y seront prescrites seront obligatoires.

COÛT ESTIMATIF

Cahiers des charges des MAEt en annexe.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financier	Outil financier	Taux
Etat (MAP)		50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation des opérations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Exploitants agricoles, Structure animatrice, LPO Vienne (opérateur MAEt), Etat.....

LE CONSTAT

Les habitats forestiers sont exprimés de manière minoritaire sur la surface du site Natura 2000 mais sont autant de punctuations paysagères importantes. De plus, ces boisements maigres sont souvent l'expression forestière naturelle du Montmorillonnais et offre ainsi une fonctionnalité écologique complémentaire aux habitats de lande.

Les inventaires scientifiques mettent en évidence que ces boisements spontanés ou maigres présentent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les pratiques locales ont été favorables à leur conservation même si ceux-ci ne se présentent pas dans leur optimum par manque de vieillissement ou sur maturation.

La futaie de la Gabidière (70 ha), présente sur le terrain militaire, peut constituer un lieu de référence sur les massifs de feuillus en gestion par l'évolution libre. En effet, ce peuplement n'a pas fait l'objet d'opération de gestion forestière depuis près de 60 ans et présente des arbres sur-mâtures, sénescents ou d'avenir en mélange.

Cette futaie associée au massif de Chênes Tauzins et aux gros bois présents sur le terrain militaire de Montmorillon constituent l'un des principaux enjeux de conservation du patrimoine communautaire lié aux boisements

LES OBJECTIFS GENERAUX

- E1 – Optimiser l'état de conservation et la fonctionnalité des habitats et des espèces liées aux boisements.

LA STRATEGIE : contractualisation, incitation, valorisation.

Les pratiques de gestion forestière locales peuvent laisser de la place à la maturation des boisements sous la forme d'îlots ou à l'extension de la futaie sur les stations qui le permettent.

Ces adaptations marginales vont garantir à la fois pérennité mais également permettre l'optimisation de l'expression des habitats et espèces associées d'intérêt communautaire. De plus elles ne remettent pas en cause la viabilité des systèmes économiques ou culturels présents sur le site.

LES ACTIONS

E1 Inciter, de manière contractuelle, à une exploitation forestière améliorant la capacité d'accueil du patrimoine communautaire forestier (avec options possibles).



CONSTAT

La gestion des boisements, sur le site des Brandes de Montmorillon, doit chercher à conserver la répartition globale actuelle entre boisements et landes. Elle doit, par ailleurs, s'orienter vers le vieillissement des peuplements par la conversion en futaie feuillue, chaque fois que les conditions stationnelles le permettent, et limiter le développement des résineux. Pour améliorer les capacités d'accueil des espèces forestières d'intérêt communautaire, l'augmentation du stock en « gros bois » ainsi que le maintien d'arbres sur mâtures et morts sont prioritaires.

OBJECTIFS

- Maintenir une exploitation forestière traditionnelle et durable pour préserver les conditions écologiques essentielles au maintien du patrimoine communautaire (boisements de feuillus, mélange d'essences....)
- Conserver des arbres sur matures ou morts.
- Développer les surfaces de futaie.

MODALITES D'INTERVENTION

Pour être suivi d'effets, la gestion proposée doit s'appliquer sur le long terme (conversion en futaie irrégulière, îlot de vieillissement...). Elle doit être intégrée, si possible, dans un plan simple de gestion (PSG) le cas échéant.

L'application de la présente action induit la contractualisation d'au moins l'une des mesures du catalogue des mesures forestières applicables à Natura 2000 en région Poitou-Charentes (arrêté Préfectoral DIREN/2005/ED/106).

Dans ce cadre, une expertise environnementale et stationnelle préalable comprenant une carte à l'échelle cadastrale et précisant le plan de gestion est souhaitable : programmation et description des opérations sylvicoles, identification des îlots, identification et prise en compte des stations de plantes rares...

Options à privilégier dans l'ordre sur le site :

- Création d'îlots de vieillissement
- Création de clairières ou de landes
- Travaux d'irrégularisation
- Création de mares forestières
- Mise en œuvre de régénération dirigée

Cas particulier de la futaie de la Gabidière et îlot de Chêne tauzin de Gadoret (Terrain militaire de Montmorillon)

Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

L'aide vise à la recherche et à la conservation de l'expression d'une futaie de référence, géographiquement et génétiquement, pour la gestion en évolution libre de massifs forestiers.

Pas d'exploitation quel qu'en soit le type, y compris dégât « tempête ».

Mise en œuvre d'un arrêté Préfectoral de protection de biotope sur le massif de la Gabidière et l'îlot de Gadoret, ou un autre statut juridique permettant de protéger durablement le vieillissement de ces placettes forestières.

Suivi scientifique de l'évolution libre en lien avec un réseau national IDF, ENGREF.

POINTS DE CONTROLES

- **Précisé pour l'ensemble des fiches annexées du catalogue régional.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

9190, 9230, 91 E0*, 1303, 1304, 1323, 1324, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A224, A236, A238, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble des boisements situés dans le site Natura 2000.

COÛT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Mesure 227	Hectare	Selon mesures contractualisées du PDRH relatives au contrat Natura 2000		
TOTAL ACTION				? €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	45 %
Europe	FEADER	55%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Contrats Natura 2000	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre: Propriétaires, Etat (DDAF de la Vienne), CRPF, structure animatrice.....

LE CONSTAT

Une étude menée de 2000 à 2002 montre le possible impact du réseau électrique aérien sur le patrimoine communautaire des ZPS.

Le site Natura 2000 des Brandes de Montmorillon est pour partie constitué d'un réseau bocager où la haie à 3 strates y donne toute la dimension écologique et paysagère.

On assiste, également, à une très forte diminution en largeur des haies et à leur hauteur. Ces pratiques induisent un affaiblissement de la fonctionnalité écologique du réseau bocager et à un risque d'impact fort sur le patrimoine communautaire qui est associé à ce fonctionnement.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **F1** - Diminuer les risques d'impacts du réseau aérien électrique sur le patrimoine communautaire de la ZPS.
- **F2** - Mettre en place une gestion adaptée des habitats (haies, bords de chemins) sur les domaines privés des communes ou collectivités locales là ou il n'existe pas de problématiques de sécurité routière ou humaine.

LA STRATEGIE : formation, gestion adaptée, concertation, modification, équipement.

Bâtir avec les responsables de la maintenance du réseau aérien électrique un programme pluri-annuel de modification, d'équipement et de neutralisation en lien avec le document de préconisation existant.

Avec la mise en place d'une formation à la gestion des haies dans le cadre de la démarche natura 2000, une modélisation de pratique de gestion adaptées peut être envisagée et ainsi pérenniser le réseau bocager et la fonctionnalité de son système écologique.

De même certaines collectivités territoriales ou communes sont propriétaires d'habitats ou d'habitats d'espèces communautaires. Une délégation de gestion auprès d'une structure gestionnaire adaptée permettrait d'y réaliser une gestion compatible avec la préservation de ce patrimoine communautaire.

LES ACTIONS

F1 Modification progressive du réseau aérien de transport de l'électricité.

F2-1 Gestion et entretien adaptés du domaine public dans le périmètre Natura 2000.

F2-2 Création d'un module de formation spécifique à la gestion d'un système bocager.

**CONSTAT**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vienne a mené entre 2000 et 2002 une étude sur le possible impact du réseau électrique aérien sur le patrimoine communautaire des ZPS.

Ce document à destination des politiques d'aménagements, de restauration, de modification ou de neutralisation du réseau de transport aérien de l'électricité préconise des modifications de l'existant.

Ces préconisations devront être mise en œuvre progressivement en lien avec les opérations de maintenance et les crédits disponibles.

OBJECTIFS

- Limiter l'impact du réseau aérien de transport de l'électricité sur le patrimoine communautaire de la ZPS.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mettre en place un groupe de travail constitué de RTE, EDF, la Régie d'électricité de la Vienne, de la DIREN, de la DRIRE, de la LPO Vienne afin de réaliser un programme pluri-annuel d'intervention en vue d'une modification, d'un équipement ou d'une neutralisation des points d'impact du RTE actuel.
- Modification, équipement, neutralisation du RTE actuel en lien avec la programmation et les choix réalisés par le groupe de travail.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document d'autorisation administrative.**
- **contrôle inopiné des installations.**
- **état des installations par rapport à un document de référence : étude LPO Vienne 2002.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre ZPS

A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble des lignes et de leurs supports ou équipements du réseau aérien actuel présent sur le périmètre du site natura 2000.

COUT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Animation du groupe de travail	Action attribuée à la structure d'animation du DOCOB			
Modification, équipement ou neutralisation	mL équipement	?	Sur devis	Plafond à 100 000 €
TOTAL ACTION				100 000 €

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	A préciser
Union Européenne	FEADER	A préciser
Gestionnaire du réseau		A préciser

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Groupe de travail	X	X			
Modification, équipement		X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : : gestionnaires des réseaux, Etat, Structure d'animation du DOCOB ,...



CONSTAT

Depuis une vingtaine d'années les moyens mécaniques d'entretien des haies ont évolué et les pratiques qui y sont associées également.

On assiste donc à une très forte diminution en largeur des haies et la strate arbustive est très progressivement réduite en hauteur pour réaliser une haie nommée localement « haie touristique » de 1,5 mètres de hauteur avec quelques vieux arbres disséminés dans le linéaire.

En dehors, des problématiques de sécurité routière ou humaine, il convient de modifier les pratiques d'entretien des haies, notamment des bords de route et des chemins communaux afin de maintenir les conditions écologiques et paysagères initiales.

De même certaines collectivités territoriales ou communes sont propriétaires d'habitats ou d'habitats d'espèces communautaires. Une délégation de gestion auprès d'une structure gestionnaire adaptée permettrait d'y réaliser une gestion compatible avec la préservation de ce patrimoine communautaire.

Cette fiche action est présentée dans l'attente de la rédaction de la charte dans laquelle seront intégrées les modalités d'intervention.

OBJECTIFS

- Mettre en place un modèle d'entretien adapté des haies pour restaurer la fonctionnalité écologique et paysagère du réseau bocager en favorisant une mixité de type de haie.
- Mettre en place une gestion adaptée des habitats sur les domaines privés des communes ou collectivités locales.

MODALITES D'INTERVENTION

- Entretien vertical adapté (largeur minimale fonctionnelle de 2 mètres, présence de 3 strates et coupe au lamier) du réseau de haie en bordure du domaine public sauf recommandations liées à la sécurité routière ou la sécurité humaine.
- Le choix de la trame, du réseau et de son plan de gestion sera réalisée sur la base de groupes de travail lors de la phase d'animation.
- Conventonnement avec une structure gestionnaire adaptée pour la préservation du patrimoine communautaire sur le domaine privé des collectivités territoriales ou des communes.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence du document contractuel signé avec la DAEE et les communes concernées.**
- **Observation d'un retour à la verticalité des pratiques de coupe.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338.

LOCALISATION

Ensemble des territoires publics ou du domaine privé des collectivités locales ou des communes (haies et bernes des voies publiques, ensemble foncier accueillant des habitats d'intérêt communautaire).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
signature de la Charte		X X	X X	X X	X X

Acteurs de la mise en oeuvre : Structure d'animation du DOCOB, Conseil général de la Vienne, Communes, Collectivités territoriales.....

**CONSTAT**

La gestion d'un système bocager fonctionnel nécessite des connaissances techniques et écologiques permettant l'appropriation et la compréhension des méthodes de gestion adaptées à mettre en oeuvre.

La gestion, qui est actuellement réalisée, est destinée à assurer un aspect particulier de la structure de la haie (aspect « propre » et entretenu) parfois nécessaire à la sécurité routière mais surtout destiné à un « ressenti » des habitants ou touristes. Ce système n'est pas totalement compatible avec le maintien d'un système bocager fonctionnel.

Il s'agit de donner de nouvelles bases à la compréhension des rôles, de la composition et de la structure d'une haie fonctionnelle afin d'étudier les techniques adaptés au maintien d'un réseau.

OBJECTIFS

- Modifier les pratiques d'entretien des haies pour restaurer la fonctionnalité du réseau bocager.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mettre en place un groupe de travail constitué de la Structure d'Animation, de la DIREN, de la DAEE, des maires des communes pour définir les zones de haies où la pratique de gestion actuelle par les collectivités sera modifiée.
- Mettre en place un module de formation en partenariat avec des experts (Chambre d'agriculture de la Vienne, Prom'Haie) à destination des agents de la DAEE et des communes concernés par le site Natura 2000.

POINTS DE CONTROLES

- **Fiches d'émargement.**
- **Programme de formation.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A246, A255, A338.

LOCALISATION

A définir à partir du groupe de travail

COUT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Animation du groupe de travail	Action attribuée à la structure d'animation du DOCOB			
Module de formation	Heure/stagiaire	14	8 €	112 € / jours formés
TOTAL ACTION				112 € / stagiaire

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Conseil général Vienne	TDENS	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Groupe de travail					
Module de formation	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Structure d'animation du DOCOB, Conseil Général de la Vienne, Chambre d'Agriculture de la Vienne, Prom'haie,...

LE CONSTAT

Le périmètre actuel ne couvre pas l'ensemble des zones vitales pour certaines espèces communautaires ou habitats d'intérêt communautaire.

Le périmètre actuel n'est pas fonctionnel sur la gestion des risques identifiés quant à la préservation du patrimoine communautaire.

Un certain nombre d'éléments scientifiques liées à des études postérieures au diagnostic écologique sont apparus.

Il s'agit également de coupler les périmètres SIC et ZPS en un seul périmètre de référence.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **G1** - Prise en compte des zones nécessaires au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces communautaires et à la fonctionnalité du site dans son ensemble

LA STRATEGIE : Extension, fonctionnalité, DOCOB.

La mise en œuvre du DOCOB doit permettre la préservation du patrimoine communautaire grâce à un périmètre fonctionnel du site Natura 2000. Le nouveau périmètre doit prendre en compte environ 200 hectares supplémentaires afin de pouvoir assurer l'objectif de conservation.

LES ACTIONS

G1 Modifier le périmètre initial du site Natura2000.



CONSTAT

Le périmètre actuel du site Natura 2000 couvre 4251 hectares mais dans le tracé du périmètre un certain nombre d'habitats connus antérieurement ont été oubliés (bordure Est du Terrain militaire de Montmorillon) ou de nouveaux habitats doivent être intégrés et de manière marginale certains propriétaires ont souhaité intégrer des portions de leurs territoires, non pris en compte par méconnaissance de la fonctionnalité des milieux lors du tracé. Des inventaires complémentaires ont été réalisés et mettent en évidence la présence d'habitats de prairies riches en fleurs sur ces zones, la présence de chiroptères en chasse (issus de la colonie de « La Lande »), d'Oedicnème criard, d'Alouette lulu, de la Pie-grièche écorcheur, de Coulis cendré, de Triton marbré.

De même l'étude Argos/GPS en cours sur le Circaète Jean-le-Blanc a mis en évidence une exploitation quasi exclusive (en période de nourrissage) de certaines zones de prairies naturelles et temporaires qui sont en dehors du périmètre actuel mais directement limitrophes. Celles-ci font aujourd'hui l'objet d'une intervention foncière de la part du CREN afin d'assurer de manière pérenne le succès de reproduction d'un des fleurons avifaunistique du site.

Le périmètre actuel ne prend donc pas totalement en compte l'ensemble des zones vitales du patrimoine communautaire et la fonctionnalité des ZPS et SIC, en lien avec la gestion des problématiques liées à la conservation du patrimoine communautaire.

De même l'existence de deux périmètres est difficilement lisible par les acteurs locaux. Il s'agit de fondre les deux périmètres en une seule référence géographique.

OBJECTIFS

- Extension du périmètre du site Natura 2000 pour la désignation en Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale d'un ensemble de gestion cohérent et fonctionnel afin de prendre en compte des habitats et la localisation

d'espèces d'intérêt communautaire qui ne sont pas inclus dans les périmètres actuels et qui ont été confirmés par des inventaires naturalistes entre 2002 et 2008.

MODALITES D'INTERVENTION

- Etendre le périmètre du site Natura 2000 en fonction des règlements en vigueur après la phase de consultation définie dans l'ordonnance du 11 avril 2001 (cf cartes 12, 12a et 12b).

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255.

LOCALISATION

Bordure ouest et est du périmètre sur 211 ha supplémentaires ayant recueillis un aval positif de la part des propriétaires concernés ou concernées par des opportunités d'acquisitions foncières liées au CREN.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012
Consultation		X	X	
Extension périmètre		X	X	X

Acteur de la mise en œuvre : Etat

LE CONSTAT

Le DOCOB est un outil spécifique au site qui en permet la planification et la gestion.

Sa validité est de 6 années maximum. Afin de pouvoir l'actualiser, un certain nombre d'indicateurs de gestion doivent être choisis et mis en place.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **H1** - Evaluer, à partir d'indicateurs de référence, l'évolution de l'état de conservation de l'habitat et des espèces communautaires.
- **H2** - Evaluer au fur et à mesure la mise en œuvre du DOCOB.
- **H3** - Evaluer la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

LA STRATEGIE : DOCOB, habitat, espèces, projets.

La mise en œuvre du DOCOB doit permettre la préservation du patrimoine communautaire du site.

Un suivi scientifique du site et une assistance forte aux porteurs de projets locaux sont nécessaires pour évaluer la traduction concrète du DOCOB et surtout assurer une préservation dynamique et durable.

LES ACTIONS

H1-1 Suivis scientifiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire suivant des indicateurs et des méthodes référencés.

H1-2 Suivi permanent de la qualité des eaux de l'hydrosystème du périmètre Natura 2000.

H1-3 Suivi bisannuel de l'évolution de l'assolement du site pour affiner les actions du DOCOB.

H2-1 Intégration des nouvelles connaissances sur le site et évaluation des actions dans les révisions du DOCOB.

H2-2 Programmation et évaluation de la stratégie d'action de la structure d'animation du DOCOB.

H3-1 Accompagnement des porteurs de projets locaux en lien avec le site et l'évolution socio-économique locale

H1-1

Suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire suivant des indicateurs et des méthodes référencés



CONSTAT

L'évaluation du bon état de conservation du patrimoine communautaire doit être réalisée au minimum une fois tous les 5 ans.

Dans un souci de rigueur scientifique et d'objectivité, les habitats et les espèces concernées doivent faire l'objet d'un suivi selon des méthodes et des indicateurs référencés au préalable.

OBJECTIFS

- Evaluer régulièrement l'état de conservation du patrimoine communautaire pour adapter les actions du DOCOB suivant les objectifs de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

MODALITES D'INTERVENTION : voir page suivante

LOCALISATION

Ensemble des zones recensées pour la présence de patrimoine communautaire.

COUT ESTIMATIF *annuel ou tri-annuel*

Désignation des opérations	Unité de référence	périodicité	Total TTC (euros)
Suivi quinquennal des habitats	Jour	Quinquennal	1 500 € / relevé / an
Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé / an
Suivi des Lépidoptères d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé / an
Suivi des Odonates d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé

Suivi des Coléoptères d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 500 € / relevé
Suivi des Amphibiens	Jour	annuel	2 500 € / relevé/ an
Suivi de la population de Cistude d'Europe	Jour	annuel	2 500 € / relevé/ an
Suivi de sites abritant des Chiroptères d'intérêt communautaire	Jour	annuel	1 300 € / relevé / an
Etude d'identification des territoires de chasse des Chiroptères	Jour	Quinquennal	5 000 €
Suivi des Ardéidés d'intérêt communautaire	Jour	Tri-annuel	1 200 € / relevé
Suivi des Busards cendré et Saint-Martin	Jour	4 jours / an	1 700 € / an
Etude utilisation de l'espace des busards et du Circaète Jean-le-Blanc	Sur devis		Plafonné à 20 000 €
Etude dynamique population du Héron pourpré	Jour	Quinquennal	1 700 €
Suivi de la population de Fauvette pitchou selon protocole spécifique	Sur devis		Plafonné à 2 000 €
Suivi Milan noir et Bondrée apivore	Jour	2 jours / an	850 € / an
Suivi Œdicnème criard, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur	Jour	4 jours / an	1 700 € / an
Suivi de l'Engoulevent d'Europe	Jour	2 jours / an	850 € / an

Protocoles Vigie-Nature MNHN	STOC-Capture	Jour	4 jours / an	1 600 € / an
	STOC-EPS ou STOC-site géré	Jour	6 jours / an	2 500 € / an
	Chiroptères	Jour	2 jours / an	600 € / an
	STREF	Jour	10 jours / an	3 000 € / an

Acteurs de la mise en œuvre : Etat , structure animatrice, structures naturalistes compétentes.....

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %
Europe	FEADER	0%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Inventaires annuels	X	X	X	X	X
Inventaires tri-annuels		X			X
Inventaires quinquénaux				X	X



MODALITES D'INTERVENTION

- Suivi des habitats prioritaires :
 - Habitats forestiers : relevés phytosociologiques avec les coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.
 - Landes et Complexes de landes :
 - Relevé annuel sur des transects de 15 mL avec méthode des « points contacts » tous les mètres et quadrats de 1m² tous les 5 m avec relevés phytosociologiques par la méthode de Braun-Blanquet.
 - Observatoire photographique annuel des placettes de suivi avec 1 cliché à la verticale par an par quadrat et vue globale du milieu dans l'axe du transect.
 - Habitats tourbeux et formations herbeuses à Nard : relevés phytosociologiques avec les coefficients d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.
 - Relevé GPS et cartographie SIG de l'étendue spatiale des habitats prioritaires ou très localisés.
- Suivi des stations botaniques remarquables :
 - Relevé en année 3 et 5 sur période d'observation favorable à partir de l'indicateur présence/absence pour les sites de présence bibliographique ou de présence certaine 2002.
 - Relevé GPS et cartographie SIG de la localisation des plantes patrimoniales
 - Observatoire photographique annuel de la station avec prise de vue normalisée.
- Suivi des populations d'Insectes d'intérêt communautaire
 - Suivi par pièges attractifs non destructifs (pièges à fruits ou lumineux) pour le suivi du Grand Capricorne et de la Rosalie des Alpes.
 - Suivi annuel par transect des populations de Cuivré des marais et de Damier de la Succise (intégration des transects dans le suivi Vigie-Nature STREF – cf. Suivi de la biodiversité).
- Suivi des populations d'Odonates par dénombrement des adultes et recherche d'exuvies, notamment pour affiner le statut de la Leucorrhine à gros thorax.
- Suivi de la population de Triton crêté :
 - relevé annuel avec l'indicateur présence/absence et recherche de comportements reproducteur.
 - comptage approfondi, tous les 3 ans, suivant la méthode De Lurry, par épuisement du stock sur une zone référencée.
- Suivi de la Cistude d'Europe:
 - Relevé en année 3 et 5 sur 3 périodes d'observation (mai, juin, juillet) à partir de l'indicateur présence/absence pour les sites de présence bibliographique ou de présence certaine 2002.
- Suivi des populations de Chauves-souris d'intérêt communautaire :
 - Suivi annuel dans le cadre du Suivi national des Chauves-Souris (voir protocole Suivi national des Chauves Souris – Suivi de la biodiversité).
 - Comptages en juin et janvier des individus présents dans le gîte de « La Lande ».
 - Etude d'identification des territoires de chasse à partir du gîte par détection ultra-sonore.
 - Recherche de nouveaux gîtes par enquête auprès des habitants des hameaux présents sur le périmètre Natura 2000.
- Suivi des populations d'oiseaux :
 - Suivi des oiseaux hivernants d'intérêt communautaire dans le cadre du comptage WETLANDS International à la mi-janvier de chaque année sur le périmètre Natura 2000 réalisé par les observateurs bénévoles.
 - Suivi des Ardéidés d'intérêt communautaire : dénombrement des nids sur les colonies de Héron pourpré en fin de saison de reproduction, recherche des indices de reproduction du Blongios nain et du Bihoreau gris.

- Suivi des populations de Bondrée apivore et Milan noir : recherche des couples cantonnés en période de reproduction
- Suivi des busards cendré et Saint-Martin : recherche des couples cantonnés en période de reproduction (avril à mi-mai).
- Suivi de la reproduction du Circaète Jean-le-Blanc : Recherche des indices reproducteurs en mars-début avril, confirmation du succès de la reproduction en juillet dans le cadre des activités de suivi de la gestion courante du Terrain militaire de Montmorillon par le Conservatoire.
- Suivi de la dynamique des populations de Fauvette pitchou en complément des protocoles STOC du MNHN (cf. protocoles STOC-EPS « espaces gérés » et STOC-Capture – Suivi de la biodiversité). Il semble important de définir un protocole spécifique de suivi sur la base des propositions du CSRPN.
- Suivi de la population d'Engoulevent d'Europe par points d'écoute crépusculaires et nocturnes en juin-début juillet (cf. protocole EPS « espaces gérés » - Suivi de la biodiversité).
- Suivi des populations d'Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur et Œdicnème criard.
- Identification des zones préférentielles d'utilisation de l'espace et de la relation entre « zones naturelles » et « espaces agricoles » par marquage et suivi ARGOS, GPS ou télémétrique des deux espèces de busards gris et du Circaète Jean-Le-Blanc.
- Identification des liens entre les populations de Héron pourpré de Brennes (36), ZPS des Etangs de Combourg (86) et ceux de la colonie du terrain militaire de Montmorillon par baguage coloré avec code alpha-numérique et contrôles visuel des individus marqués par le réseau classique d'observateurs bénévoles. Le statut de conservation de ce héron étant vulnérable à échelle européenne et en déclin en France et en Poitou-Charentes, il semble important d'étudier la dynamique démographique des colonies du site et les échanges avec les populations les plus proches.

▪ Suivi de la biodiversité du site : le programme Vigie-Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle

- Protocole STOC-EPS « espaces gérés » du Muséum National d'Histoire Naturelle. L'option d'un troisième passage crépusculaire et

nocturne peut-être envisagée pour suivre les populations d'Engoulevent d'Europe.

- Protocole STOC-Capture sur le terrain militaire de Montmorillon ou les Landes de Sainte-Marie afin d'affiner les tendances de dynamique de population obtenues par le STOC-EPS.
- Protocole STREF spécifique au suivi des Rhopalocères.
- Suivi national des Chauves-Souris (10 à 15 points d'enregistrement de 4 minutes des ultra-sons émis et interprétation des résultats).

Chacun de ces protocoles est soumis à un principe de révision en fonction des données de terrain ; celle-ci étant soumise à une validation du comité de suivi du DOCOB et du CSRPN.

Les données de bases (nombres d'individus recensées, nombre de zones de présence inventoriées) recueillies pendant la phase d'élaboration du DOCOB, sont considérées comme seuil minimal d'alerte dans un premier temps.

Les résultats affinés de l'année n+1 de l'application du DOCOB réactualiseront ces niveaux d'alerte, éléments déclencheur d'une réunion anticipée d'un comité de pilotage et d'une révision du DOCOB.

**CONSTAT**

Les analyses de la qualité des eaux sont trop peu nombreuses pour mettre en évidence l'évolution de paramètres susceptibles de devenir dangereux pour le maintien des habitats liés à l'oligotrophie des eaux.

Il est indispensable de mettre en place des campagnes de suivi de la qualité des eaux et des sédiments afin de détecter au plus tôt les éventuelles évolutions défavorables des paramètres dangereux.

OBJECTIFS

- Prévenir le risque de disparition des habitats liés à l'oligotrophie des eaux et pouvoir affiner les mesures à mettre en place en suivant régulièrement la qualité des eaux de l'hydrosystème présent sur le périmètre Natura 2000.

MODALITES D'INTERVENTION

- Campagne annuelle d'analyse des eaux par un laboratoire agréé :
 - o Prélèvement d'échantillons en 6 points (Etangs Gardéché, Gadoret, Maxime, Fondu, étangs du Terrain d'ULM, l'amont de la Tourbière des Regeasses.
 - o Prélèvement d'échantillons sur quatre périodes (Janvier, avril, juillet, octobre) pour l'année 1 et 3
 - o Paramètres analysés :
 - PH, conductivité, O2 dissous, T°, DBO5, COD, Oxydabilité, MES, NO2, NO3, NH4, NTK, Orthophosphates, Phosphore total, Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium, Chlorures, Sulfates, Hydrogencarbonates, et pesticides agricoles classiques.
- Campagne quinquennale d'analyse des sédiments par un laboratoire agréé sur Gadoret, Grolleau, Maxime et Fondu :
 - o Prélèvement d'échantillons au niveau de la bonde de l'étang et un point à l'arrivée des eaux à l'amont des étangs.
 - o Prélèvement d'échantillon en octobre.
 - o Paramètres analysés :
 - Plomb, Zinc, Fer, Cadmium, Chrome total, Cuivre, Nickel, Hydrocarbures totaux, H.P.A. (6 substances), Diuron, Glyphosate, Atrazine, Simazine.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètre SIC

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 4020*, 4030, 91 E0*

LOCALISATION

Points de prélèvements référencés dans les modalités d'intervention.

COUT ESTIMATIF tri-annuel et quinquennal (sédiments)

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Analyse qualité d'eau*	Echantillon	24/an	300 €	7 200 €
Analyse sédiments	Echantillon	8/an	650 €	5 200 €
TOTAL ACTION				12 400 €

*Complémentaires à celles des actions liées aux étangs

Financements accordées sur la base de devis préalable. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Suivi qualité d'eau	X	X	X	X	X	X
Suivi qualité sédiments		X				X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure animatrice, prestataires délégués compétents.

**CONSTAT**

L'évolution agricole des vingt dernières années met en évidence un changement radical de l'utilisation agricole de la surface des bassins versants topographiques et hydrogéologiques. Cette évolution rapide peut conduire à marginaliser ou rendre inopérantes ou inadaptées certaines actions du DOCOB.

OBJECTIFS

- Affiner en temps réel les actions du DOCOB par rapport au contexte agricole local.

MODALITES D'INTERVENTION

- Edition bisannuelle par les services de la DDAF de la Vienne, d'une cartographie SIG de l'assolement du périmètre Natura 2000 et d'un bilan synthétique d'évolution statistique.
- Mise en place d'une procédure de révision du DOCOB en cas de nécessité.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Points de prélèvements référencés dans les modalités d'intervention.

COUT ESTIMATIF bisannuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Edition d'une carte et d'un rapport de synthèse	Action prise en charge par les services de l'Etat			
TOTAL ACTION				0 €

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
DDEA de la Vienne			

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
	X		X		X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat (DDAF, DIREN.)



CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique. Le Document d'Objectifs doit être évalué régulièrement.

Au regard de la première phase du DOCOB (analyse et de mise en place d'actions), un certain nombre d'éléments de connaissance doivent être approfondis dans les années à venir.

De plus, les politiques sectorielles influençant le contexte socio-économique des structures économiques présentes dans le périmètre Natura 2000 sont également en constante évolution.

Il convient donc d'adapter, si nécessaire, les actions du DOCOB en fonction des nouvelles données et au regard des objectifs généraux de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

OBJECTIFS

- Adaptation des actions du DOCOB du site Natura 2000 à la situation locale et en cohérence avec les objectifs de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

MODALITES D'INTERVENTION

- Adapter, si nécessaire, les actions du DOCOB du site Natura 2000 en fonction des propositions issues de la concertation locale par groupe de travail thématique et validées en comité de pilotage.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Ensemble du site Natura 2000.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire*	Total TTC (€uros)
Révision du DOCOB	Jour	20	450 €	8 000 €
TOTAL ACTION				8 000 €

**tarifs 2005 pouvant être soumis à une révision au moment de la révision.*

Financements accordés sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Montant TTC	Taux
Etat	FGMN	8 000 €	100 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Fréquence variable selon l'évolution du site

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...


CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique. Le Document d'Objectifs doit être évalué régulièrement et suivi annuellement par un COPIL.

L'animation de l'application du DOCOB est de la responsabilité d'une structure désignée après avis du COPIL. Il est donc nécessaire de programmer annuellement sa mission afin de répondre objectivement aux besoins du terrain en lien avec les objectifs du DOCOB.

OBJECTIFS

- Programmation annuelle des actions d'accompagnement de la structure d'animation pour une meilleure application du DOCOB.

MODALITES D'INTERVENTION

- Programmation et hiérarchisation des actions d'accompagnement à mettre en œuvre sur une année par le comité de suivi du DOCOB.
- Coordination de l'ensemble des groupes de travail thématiques, y compris ceux dont l'animation est déléguée à une autre structure.
- Suivi annuel de l'état d'avancement et évaluation de la réalisation de l'ensemble des actions.
- Faciliter la poursuite de la concertation locale et de la contractualisation des contrats Natura 2000.
- Réponse à toutes les sollicitations des partenaires et des acteurs locaux.

COUT ESTIMATIF *annuel*

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Fonctionnement structure d'animation du DOCOB	Jour	35 max	350 €	12 250 €
TOTAL ACTION				12 250 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50 %
Europe	FEADER	50 %

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Fonctionnement structure d'animation du DOCOB		X X	X X	X X	X X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...



CONSTAT

La démarche Natura 2000 est une démarche dynamique qui doit tenir compte de l'évolution locale.

Le Document d'Objectifs propose des actions d'accompagnement des acteurs locaux et des projets, afin de garantir la prise en compte du patrimoine communautaire dans l'évolution socio-économique de la zone.

OBJECTIFS

- Soutenir l'élaboration de projets locaux permettant la poursuite de l'évolution socio-économique locale en lien avec le maintien du patrimoine communautaire.

MODALITES D'INTERVENTION

- Mise en place d'un groupe de travail permanent, chargé d'examiner en amont le volet incidence sur la conservation du patrimoine communautaire. Cet examen se réalise avec les porteurs de projets, les administrations, les experts pour l'ensemble des projets socio-économiques ayant un lien avec le site Natura 2000.

COÛT ESTIMATIF annuel

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Accompagnement des projets par une expertise extérieure	Jour	4	350 €	1 400 €
TOTAL ACTION				1 400 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

FINANCEURS POTENTIELS

Financier	Outil financier	Taux
Etat	FGMN	50%
FEADER		50%

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Accompagnement projets	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acteurs de la mise en œuvre : Etat, structure d'animation du DOCOB...

Fiches d'orientations
associées au DOCOB

LE CONSTAT

L'inventaire socio-économique a mis en évidence l'existence d'acteurs oeuvrant pour le développement du potentiel touristique du Pays Montmorillonnais, de structures privées d'accueil du public, de sentiers de randonnées, de points forts paysagers et d'activités pédagogiques ponctuelles.

Si certains projets restent encore à mettre en œuvre, d'autres sont plus avancés. L'existence du site Natura 2000 « Brandes de Montmorillonnais » peut devenir un atout dans le développement d'activités de services ou para-agricoles.

Il semble opportun, afin de renforcer la prise en compte et la gestion du patrimoine communautaire, d'accompagner certaines de ces activités et les mettre en synergie et en réseau.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **Or1** – Intégrer le site Natura 2000 dans les outils de valorisation économique et/ou de développement locaux.
- **Or2** – Mettre en œuvre des outils de communication auprès des différents publics en lien avec le site pour optimiser la prise en compte et la gestion de son patrimoine communautaire.
- **Or3** – Valoriser le site Natura 2000, son patrimoine humain et écologique auprès de la population locale et touristique à partir d'aménagements dédiés à la découverte.
- **Or4** – Former les acteurs du développement à l'accueil du public et à l'éducation à l'environnement.

LA STRATEGIE : labellisation, aménagement, équipement, communication, formation.

Le site Natura 2000 peut devenir un véritable atout pour les filières économiques ou de développement touristique local par son identité particulière.

A l'instar des Parcs Naturels Régionaux, le site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » est un territoire particulier qui peut être valorisé grâce à des outils et des équipements appropriés, voir devenir titulaire d'une labellisation nationale particulièrement recherchée.

LES ACTIONS

Or 1-1 Mise en œuvre expérimentale du label WWF « Gîtes PANDA » sur les structures d'accueil existantes ou en projet dans le périmètre et/ou en périphérie.

Or 2-1 Equipement des structures d'accueil avec des outils de découverte et de compréhension du patrimoine naturel du site.

Or 2-2 Création d'un programme d'animation annuel permettant au grand public, touristes et scolaires de découvrir le site et son patrimoine.

Or 2-3 Création et édition d'outils de communication et de promotion des structures d'accueil labellisées et des aménagements de découverte du site.

Or 3-1 Aménagement d'un sentier de randonnée agréé par la FNRP selon les normes en vigueur et équipé ponctuellement par des médias d'interprétation et des aménagements d'observation du milieu.

Or4-1 Mise en œuvre d'un module de formation à l'éducation à l'environnement pour les gestionnaires de structures d'accueil du site.

**CONSTAT**

Un des critères de labellisation « Gîtes PANDA » impose la mise à disposition du public accueilli d'un certain nombre d'outils de compréhension et de découverte du site naturel à proximité.

Un certain nombre d'outils doit être conçu et rassemblé dans une « malle pédagogique » présente dans chacun des gîtes qui prétendent à la labellisation.

Par ailleurs, la production de documents d'information et de sensibilisation à destination du grand public sera réalisée en dehors des structures d'hébergement et avec une diffusion la plus large possible.

OBJECTIFS

- Participer à l'éligibilité des structures d'accueil locale, candidates à la labellisation « Gîtes PANDA ».
- Mettre à disposition du grand public et des touristes accueillis, des outils de compréhension et de découverte du patrimoine communautaire du site.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Constitution d'un groupe de travail encadré par une structure professionnelle d'éducation à l'environnement pour définir et élaborer le contenu de la « malle pédagogique ».
- Réalisation des malles pédagogiques à destination de chacune des structures d'accueil retenues.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence accessible de la malle pédagogique dans les hébergements**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081,

A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Gîtes labellisés situés dans le périmètre ou à proximité

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Etude préalable et groupe de travail	jour	30	200 €	6 000 €
Malle pédagogique	Malle		Sur devis	Plafonné à 1200 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				Mini 7200 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Etude préalable		X	X		
MAD malles pédagogiques		X	X	X	X

Or2-1

Equipement des structures d'accueil avec des outils de découverte et de compréhension du patrimoine naturel du site



CONSTAT

Le site Natura 2000 « Brandes de Montmorillon » possède des structures d'accueil privées de type gîtes ruraux et des projets complémentaires se font jour.

Si le label « gîtes de France » permet de drainer une clientèle et bénéficier d'un réseau de promotion, il ne prend pas en compte leur particularité liée à l'identité Natura 2000.

Le label développé par le WWF France « Gîtes PANDA », développée dans les Parcs Naturels Nationaux ou Régionaux, les Réserves Naturelles, est de nature à apporter un réseau de promotion et de clientèle supplémentaire.

Cependant ce label n'a encore jamais été attribué à l'intérieur d'un périmètre Natura 2000 mais le WWF est prêt à étudier, dans un contexte expérimental, le cas du site sus-cité.

OBJECTIFS

- Permettre la prise en compte du patrimoine communautaire à travers son intégration et une valorisation dans une filière économique.
- Valoriser l'identité écologique et culturelle du site et ses particularités.
- Intégrer un réseau de promotion auprès d'une clientèle particulière.

MODALITES D'INTERVENTION / ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

- Cf. Critères d'éligibilité du WWF pour la labellisation « Gîtes PANDA » annexés.

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Labellisation PANDA	Gîte		Sur devis	? €
TOTAL ACTION (si cohérent)				? €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



CONSTAT

« L'émerveillement est le premier pas vers la préservation de la nature » N. HULOT.

Il existe des initiatives locales en matière d'éducation à l'environnement. Faute de moyens nécessaires, ces initiatives sont peu nombreuses et souvent isolées ou trop localisées dans le temps et l'espace.

Seul un véritable programme d'animations pluriannuelles et coordonné peut permettre et pérenniser cet « émerveillement » et cette connaissance à l'environnement du site.

OBJECTIFS

- Permettre une meilleure connaissance du patrimoine communautaire du site pour en renforcer la préservation et la gestion.
- Mettre en synergie toutes les initiatives, les compléter pour en pérenniser l'action et l'efficacité.

MODALITES D'INTERVENTION

- Création d'une animation à destination du grand public, des touristes et de la population locale.
- Création de modules d'intervention par cycles scolaires des écoles situées à proximité du site.
- Soutien des initiatives locales (marche de Saint-Léomer, ...) en y associant un éducateur à l'environnement professionnel.

POINTS DE CONTROLES

- **Présence d'articles de presse ou reportages radiophoniques citant le site Natura 2000.**
- **Tenue d'un cahier d'enregistrement des participants.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Périmètre du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (€uros)
Cycle d'animation Gd public / an	Jour	1	250	250 €
Cycle d'animation Scolaire / an (hors bus)	½ journée	60	150	7 500 €
Educateur à l'environnement / an	Jour	2	250	500 €
TOTAL ACTION (si cohérent)				8 250 € / an

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Or2-3

Création et édition d'outils de communication et de promotion des structures d'accueil labellisées et des aménagements de découverte du site



CONSTAT

Une partie des actions de ce Docob nécessitent d'être accompagnées avec des outils de communication destinés à les promouvoir.

Ces outils vont permettre d'optimiser leur mise en œuvre et la réalisation de leurs objectifs spécifiques.

A ce jour seul le guide de « Gîtes de France » constitue le seul outil de communication et il ne met pas en exergue l'identité particulière du site. Les publics liés à cette identité ne sont donc pas touchés.

OBJECTIFS

- Promouvoir pour optimiser la mise en œuvre des actions.

MODALITES D'INTERVENTION

- Outils de communication à définir avec l'animation d'un groupe de travail rassemblant les acteurs du développement touristique et de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Outil de promotion				Plafond à 2000 €
TOTAL ACTION				€

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X			



CONSTAT

Le site est parcouru par un certain linéaire de chemins ruraux, dont certains permettent de visualiser ses composantes paysagères, écologique et humaines.

La labellisation en « Gîtes PANDA » impose la présence à proximité des structures d'aménagements de circulation, de découverte et de compréhension du patrimoine humain et naturel abrité par le site.

Sur la base de l'existant et moyennant quelques adaptations, il est aisé de concevoir de tels aménagements pour répondre aux critères de labellisation mais également pour permettre à la population locale de re-découvrir un patrimoine naturel local.

OBJECTIFS

- Aménager pour faire découvrir, faire comprendre et donner envie de préserver.
- Aménager pour répondre à des critères de labellisation ayant des répercussions économiques.

MODALITES D'INTERVENTION

- Définition d'un linéaire de chemin rural à labelliser en sentier de randonnée agréé par la FFRP et répondant à ses critères.
- Equipement de ce linéaire d'un balisage agréé et d'un outil de promotion à diffuser.
- Mise en place d'une réglementation spécifique aux véhicules motorisés autres que ceux nécessaires à la gestion et aux ayants-droits, aux animaux de compagnie autres que ceux nécessaires à la gestion cynégétique, en accord avec les communes concernées.
- Aménagement de médias d'interprétation le long de son parcours ou sur des points forts privilégiés (site du CREN, point paysager ou culturel).

- Aménagement d'un observatoire à faune permettant au public d'observer la vie sauvage sans la troubler.

POINTS DE CONTROLES

- **Balisage opérationnel.**
- **Médias d'interprétation en place.**
- **Relevés mensuels de l'éco-compteur.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Périmètre du site Natura 2000

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (euros)
Sentier FFRP (balisage, plaquette, ...)	Forfait			Plafonné à 1 500 €
Etude préalable à l'interprétation	Etude	1	10 672 €	10 672 €
Médias d'interprétation	Médias	10 ?	3 000 €	30 000 €
Observatoire à faune	Equipement	1	15 000 €	15 000 €
Réglementation spécifique (panneaux)	Unité	4	300 €	1 200 €
Eco-compteur	Unité	1	2 000 €	2 000€
TOTAL ACTION				60 372 €

Financements accordées sur la base de devis réalisables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009		2010		2011		2012		2013	
Réalisation de l'ouvrage	X	X	X	X	X	X				



CONSTAT

Faire de l'éducation à l'environnement et/ou guider un public dans un milieu naturel exige des compétences particulières qui ne sont pas naturelles chez les gestionnaires de structures d'accueil en place ou à venir.

Ceux-ci, dans le cadre de leur implication dans la mise en œuvre d'une valorisation du site Natura 2000, ont souhaité pouvoir bénéficier de modules de formation en la matière.

Cette formation permettra de renforcer l'optimisation des différents outils de valorisation et de communication qui seront mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences en matière d'accompagnement et d'éducation à l'environnement.
- Optimiser la valorisation du patrimoine communautaire sans en modifier les conditions nécessaires à son développement écologique.

MODALITES D'INTERVENTION

- Création de modules de formation en lien avec les objectifs et encadrement de la formation par une structure spécialisée dans les domaines de compétences.

POINTS DE CONTROLES

- **Fiches d'émargement.**
- **Programme de formation.**

PERIMETRES / ESPECES ET HABITATS VISES :

Périmètres SIC et ZPS

3131, 3132, 3140, 3150, 3170*, 7140, 7150, 7210*, 7220*, 7230, 6230*, 6410, 6430, 6510, 4020*, 4030, 8230, 9190, 9230, 91 E0*, 1831, 1832, 1303, 1304, 1323, 1324, 1220, 1166, 1042, 1044, 1060, 1065, 1083, 1087*, 1088, A023, A029, A072, A073, A080, A081, A082, A084, A133, A224, A229, A236, A238, A246, A255, A302, A338, A026, A027, A127, A140, A031, A030, A074, A094,

LOCALISATION

Structures de promotion et d'accueil du site Natura 2000 et/ou périphérie.

COUT ESTIMATIF

Désignation des opérations	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total TTC (Euros)
Modules de formation	jours	5	2 000	10 000 €
TOTAL ACTION				10 000 €

Financements accordées sur la base de devis préalables. Montants ci-dessus indicatifs en vigueur en 2007.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Opération	2009	2010	2011	2012	2013
Réalisation de l'ouvrage	X	X			